



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2015



Catégories des équipes : Arc Classique femmes
Arc Classique hommes
Arc à Poulies hommes

Minime à Super Vétéran

Limitations :

Par **catégorie d'équipe**, un club/Cie ne peut pas avoir plusieurs équipes dans le même niveau de division.

Tout club/Cie ayant une équipe en **Division Nationale (D2, D1, DNAP)** **et/ou** une équipe en **Division Régionale (DRH, DRE)**, dans la même catégorie, ne peut pas aligner **ses 3 meilleurs archers** de la saison précédente (cf. classement national FITA) dans son équipe DD dans la même catégorie d'arc et de genre.

Les épreuves de la DD92 : Respect du règlement fédéral dans les épreuves programmées.

1 Tir « FEDERAL » : Dimanche 14 juin 2015 à Antony

1 Tir « FITA » : Dimanche 21 juin 2015 à Sceaux

Les horaires seront indiqués sur les mandats

Règlement :

A -Composition et inscription des équipes pour chaque épreuve :

1/ Minimum 3 archers, maximum 4 archers.

Les archers peuvent être différents d'une étape sur l'autre.

Tous les membres d'une équipe, y compris le capitaine (le cas échéant), doivent être en tenue de club identique.

2/Pas de mixité, ni de sexe, ni d'arme.

3/Catégories de Minimes à Super Vétérans.

Les catégories tirent aux distances et sur les blasons réglementaires en vigueur.

Tir Fédéral	Minime	Cadet à S-Vétéran		
Arc classique Arc à poulies	2x30m Blason de 80	2x50m Blason de 122		
Tir FITA	Minime	Cadet	Junior	Sénior à S-Vétéran
Arc classique	2x40m Blason de 80	2x60m Blason de 122	2x70m Blason de 122	
Arc à poulies		2x50m Blason de 80 réduit		



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2015



4/Dépôt des équipes nominatives auprès de l'organisateur et du CD92 (sport@tiralarc92.com) au moins 8 jours avant la compétition, sinon, seules 3 places seront attribuées pour l'équipe.

Un changement de composition est possible **jusqu'au début de l'échauffement**, mais le nombre d'archers doit être identique à celui indiqué lors de l'inscription préalable.
Un contrôle sera effectué par l'organisateur, les arbitres et un représentant du CD92.

B - Compétitions :

Les compétitions et les départs (par catégories) sont **imposés**.

Les compétitions et départs étant communs aux 2 épreuves, les scores réalisés ne peuvent pas compter à la fois pour la DD92 et le Challenge 92 par équipes mixtes de club.

C - Organisation des tirs :

L'organisateur, l'Arbitre responsable de la compétition et le Comité Départemental doivent veiller à ces aspects du règlement.

1/Toutes les équipes d'une même catégorie doivent tirer sur le même départ.

2/Tous les archers d'une même équipe doivent tirer sur le même départ et idéalement sur des cibles voisines (1A, 1B, 2A, 2B par exemple).

D - Classement des équipes :

1/Le classement des équipes s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe déclarée.

2/A l'issue de chaque épreuve, des points sont attribués aux équipes en fonction de la place obtenue :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12	13	4
2	36	6	21	10	10	14	3
3	32	7	18	11	8	15	2
4	28	8	15	12	6	16	1

3/En cas d'absence à l'une des étapes, aucun point ne sera attribué à l'équipe concernée.

4/Le classement général sera effectué à l'issue des deux épreuves et donnera lieu à une remise de prix qui récompensera les 3 meilleures équipes de chaque catégorie.

E - Départage des équipes :

1/Lors de chaque épreuve, les égalités sont tranchées sur le meilleur score individuel, puis le 2ème score.



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2015



2/En cas d'égalité persistante, les 2 équipes seront déclarées ex aequo et se verront attribuer les points correspondants à cette place.

3/Pour le classement final, en cas d'égalité de points à l'issue des 2 épreuves, le départage se fera sur le meilleur score total obtenu en additionnant les scores des 2 épreuves, puis sur la meilleure place obtenue pour chaque équipe lors de ces 2 épreuves.
En cas d'égalité persistante, les équipes seront déclarées ex aequo.

F - Finale Régionale des Divisions Départementales et accès en DR Honneur :

Les équipes sélectionnées à l'issue de la DD92, conformément au règlement régional en vigueur (cf. www.tiralarcidf.com), s'engagent à participer à la Finale Régionale des Divisions Départementales et en cas de victoire à cette compétition, à monter l'année suivante en DR Honneur.

En cas de refus de monter, le club se verra imposer les sanctions définies par le Comité Régional.

Important : Le règlement régional fixant le tir à 70 mètres pour la Finale Régionale des DD, les équipes sélectionnées ne pourront donc pas présenter de minimas pour la Finale Régionale des DD.

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion de l'équipe concernée.



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2015



Engagement d'équipe(s)

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Equipe(s)

- Arc classique femmes
- Arc classique hommes
- Arc à poulies hommes

Par ce formulaire, l'équipe s'engage à respecter le règlement de la Division Départementale 92.

Date limite de dépôt des équipes auprès du CD92 le **20 mars 2015**

Inscription : 80 € par équipe (2 épreuves)

Montant reversé intégralement aux organisateurs des 2 compétitions.

Important : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement intervenant dans un délai inférieur à 3 semaines avant la 1^{ère} épreuve.

Règlement à l'ordre du Comité Départemental de Tir à l'Arc 92.

Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Division Départementale 92 »
Pierre Gruet – 107, rue Pierre Sépard - 92320 Châtillon sport@tiralarc92.com



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2015



Inscription Equipe – Etape n°1 (Fédéral)

Antony – 13 et 14 juin 2015

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Equipe(*) :

- Arc classique femmes
- Arc classique hommes
- Arc à poulies hommes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **au plus tard le 6 juin 2015**, par courrier ou courriel à :

L'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

Le Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Division Départementale 92 »
Pierre Gruet – 107, rue Pierre Séward 92320 Châtillon sport@tiralarc92.com



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2015



Inscription Equipe – Etape n°2 (FITA)

Sceaux – 20 et 21 juin 2015

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Equipe(*) :

- Arc classique femmes
- Arc classique hommes
- Arc à poulies hommes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **au plus tard le 13 juin 2015**, par courrier ou courriel à :

L'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

Le Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Division Départementale 92 »
Pierre Gruet – 107, rue Pierre Sémard 92320 Châtillon sport@tiralarc92.com